

Josselyne ALESSANDRIA

Mathieu RONDONY

Notaires Associés

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Mathieu RONDONY Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Josselyne ALESSANDRIA et Mathieu RONDONY, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales), 200 rambla Hélios – Tecnosud 2, le 7 mars 2023 il a été constaté la VENTE,

Avec la participation à distance, en son office notarial, de Maître Jean-Denis LANDES, notaire à TOULOUSE, assistant les acquéreurs,

Par :

La Société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 35100000,00 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), CLOS DES CHANTERELLES, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Monsieur Jean-Paul Joseph **RIEU**, ingénieur, demeurant à AVIGNONET-LAURAGAIS (31290) 7 Rue de la Porte de Cers.

Né à CARCASSONNE (11000), le 19 mai 1956.

Divorcé, non remarié, de Madame Claire **COMPARET** aux termes d'une convention sous signature privée contresignée par avocats en date du 31 août 2020, déposée au rang des minutes de Maître Ugo Rastrelli, notaire à LE MAS-D'AZIL (09290), le 4 septembre 2020.

Madame Henriette Germaine **FORD**, assistante administrative, demeurant à AVIGNONET-LAURAGAIS (31290) 7 Rue de la Porte de Cers.

Née à CAYENNE (97300), le 28 mai 1964.

Divorcée, non remariée, de Monsieur Philippe Lucien Alphonse **GAILLOT** aux termes d'une convention sous signature privée contresignée par avocats, déposée au rang des minutes de Maître Maya BRAVO, notaire à CAYENNE (97300), le 9 décembre 2022.

Quotités acquises :

Monsieur Jean-Paul RIEU acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de moitié.

Madame Henriette FORD acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de moitié.

IDENTIFICATION DES BIENS

A LAROQUE-DES-ALBERES (PYRÉNÉES-ORIENTALES) 66740 Riba d'Ases,

Un terrain à bâtir

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AH	128	RIBA D'ASES	00 ha 04 a 92 ca

SUCCESEURS DE
FRANÇOIS CADENE
JEAN RONDONY
JACQUES RONDONY

ETUDE FERMÉE LE SAMEDI

PARKING GRATUIT



2553955


Notaires

office.rondonyalessandria@notaires.fr

200 rambla Hélios – Tecnosud 2 – 66100 PERPIGNAN

Tél. : 04.68.34.42.24 – <http://rondonyalessandria.notaires.fr>

Lotissement

Le **BIEN** forme le lot numéro 9 du lotissement dénommé "LE 9".

Le lotissement a été autorisé par un arrêté délivré par Monsieur le Maire de la commune de LAROQUE DES ALBERES en date du 19 février 2019, portant le numéro PA 66093 18 A0001.

Un permis d'aménager modificatif, portant sur l'ajout d'une nouvelle convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) en lieu et place de la précédente convention, pour la réalisation d'un tourne à gauche sur la route départementale, a été délivré par le Maire de la commune de LAROQUE DES ALBERES le 19 juillet 2022 sous le numéro PA 66093 18 A0001 M01.

PROPRIETE JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les **PARTIES** déclarant que ce **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation.

PRIX

La vente est conclue moyennant le prix principal de CENT QUARANTE-NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (149 900,00 EUR).

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur marge fourni par le **VENDEUR** s'élève à TREIZE MILLE DEUX CENT NEUF EUROS (13 209,00 EUR).

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève à CENT TRENTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS (136 691,00 EUR).

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

DECLARATION D'ORIGINE DES FONDS

L'**ACQUEREUR** déclare que sur la somme ci-dessus payée, celle de CENT MILLE EUROS (100 000,00 EUR) provient de fonds empruntés à cet effet suivant acte reçu par Maître Jean-Denis LANDES, le 7 mars 2023.

Auprès de la Banque Postale :

Prêt Habitat Taux Fixe sous le numéro 2022B03PF1S00001 d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 EUR), remboursable en 120 échéances de 890,00€ hors assurance comprenant la somme nécessaire à l'amortissement et l'intérêt ci-dessous fixé, par prélèvements sur le Compte désigné dans le mandat de prélèvement "SEPA" adressé à l'emprunteur, au taux de 1,32% avec un taux effectif global de 2,49%.

Le paiement de la première échéance aura lieu le 4 avril 2023 et celui de la dernière échéance le 4 mars 2033.

Date de péremption de l'inscription : QUATRE MARS DEUX MIL TRENTE-QUATRE.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales)
LE 7 MARS 2023

Maître Mathieu RONDONY

Fait à PERPIGNAN
Le 07 mars 2023

